

CHAPITRE I

AUDIENCES ET DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

Le Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure de la Chambre des communes, auquel a été déféré le document préparé par le ministère de la Consommation et des Corporations intitulé : Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés a, conformément à l'ordre de renvoi de février 1986 renouvelé en novembre 1986, étudié la teneur du document et en fait maintenant rapport.

Le document de travail qui a servi de base aux délibérations du Comité a été rédigé après que le premier ministre eut annoncé, le 9 septembre 1985, que parmi les mesures qu'il voulait prendre dans le domaine de l'éthique au sein du secteur public figurait l'enregistrement des lobbyistes payés. Il avait dit alors que l'enregistrement entraînant la divulgation des activités, "le lobbying ne serait plus nimbé de mystère."

Nous nous sommes attaqués à notre tâche avec intérêt et enthousiasme, sachant que peu de pays du monde ont légiféré dans ce domaine. Notre mandat nous a permis de tirer parti de l'expérience des autres et de trouver des idées dont pourrait résulter une formule spécifiquement canadienne d'enregistrement des lobbyistes. Notre étude s'est déroulée en trois étapes. Nous avons d'abord tenu des audiences publiques à Ottawa du 14 avril 1986, date à laquelle le nouveau comité établi en vertu du Règlement provisoire de la Chambre des communes s'est réuni pour la première fois, au 29 mai 1986. Nous avons entendu pendant cette période quatorze témoins, dont la plupart connaissaient bien l'activité qui consiste à consulter le gouvernement au nom de tiers ou avaient déjà été eux-mêmes lobbyistes.